

Procès-verbal n°4 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 19 Décembre 2024
À :	18h00 – District Gard-Lozère à Nîmes
Présidence :	M. Fernand-Joseph D'ANNA
Présents :	Mmes Carole ESCOBEDO, Nathalie JEANNEY. Mrs. Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Damien JURADO, Alain MAZON, Jean-Christophe MORANDINI (Visioconférence), Philippe MOREL, Michel QUENIN, Mohamed TSOURI.
Absents excusés :	Mmes. Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN. Dr. Jean-François CHAPPELLIER.
Assistent à la réunion :	Claude Bouillet (CDA), Teddy GRAS (Resp. Administratif), Nicolas RAINVILLE (CTA), Frédéric ALCARAZ (CTD PPF), Lionel ROCHETTE (CTD).

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

Il remercie les membres et invités présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°4 du 07.11.2024

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérés comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
09.11	Visio	AG LFO
10.11	Redessan	Match de Championnat
15-16.11	Paris	Réunion des 3 collèges de Présidents de District et de Ligue



23.11	C-Suites	AG DGL
27.11	Nîmes	AG Nîmes Olympique
30.11	Pépieux	Comité Directeur de Ligue
1.12	Moussac et Cruviers	Matches de championnat
2.12	Ribaute	Visite travaux du Stade
4.12	Vers Pont du Gard et Aubarne	Remise des Labels Jeunes et rassemblement U13
7.12	Dions	Repas UNAF
8.12	Nimes	Match de championnat National Féminin
13.12	Uchaud	Visite de l'école de foot
14.12	Paris	Election Président de la FFF
15.12	Codognan et Beauvoisin	Match de championnat

Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- M. Barbet, ancien Président de la LFA, ancien membre du COMEX et ancien Président de la Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. AKESBI Hassan, ancien joueur du Nîmes Olympique

présentent leurs très sincères condoléances à la famille.

Elections LFO et FFF - Félicitations

Le Comité de Direction adresse ses sincères félicitations pour leur élection à :

- Monsieur Philippe DIALLO, élu Président de la Fédération Française de Football
- Monsieur Guy GLARIA, élu Président de la Ligue de football d'Occitanie

Le Comité de Direction adresse ses plus sincères félicitations au Docteur M. Jean François Chapellier pour son élection au sein du COMEX de la Fédération Française de Football représentant les médecins.

Courriers Clubs

503313 - NIMES OLYMPIQUE :

- Nous transmettant les petits échos de l'Asso. *Noté*
- Nous invitant à leur Assemblée Générale. *Noté*

539959 - AS POULX :

- Pour des questionnements concernant l'éclairage de son installation. *Noté.*

551430 - US DU TREFLE :

- Nous transmettant un rapport à la suite d'une grave blessure. *Noté.*



590587 - VALLABREGUES :

- Nous demandant des ballons. *Noté*

Diverses Correspondances

FFF :

- Nous transmettant la note de cadrage concernant l'élection du Collège des Districts.
- Nous transmettant un courrier relatif à l'indemnisation des arbitres. *Noté*
- *Nous transmettant les COMEX du 07.11, 15.11 et 06.12.*

AE2F - Employeur :

- Nous adressant la convocation et l'ordre du jour pour l'AG.

ANPDF :

- Nous adressant la convocation et l'ordre du jour pour l'AG du 15.11.2024. *Noté.*
- Nous transmettant le compte rendu de la Réunion Secteur 4. *Noté*

LFO :

- Nous transmettant la répartition des licenciés par District au 25.11.2024. *Noté.*
- Nous informant du prochain Comité Directeur du 30.11.2024. *Noté*
- Nous transmettant l'organigramme de la LFO. *Noté*
- Nous transmettant des informations sur le week-end des bénévoles du 08-09 Mars 2025. *Noté*
- Nous transmettant l'Attestation d'assurance GENERALI. *Noté.*
- Nous invitant à la visite de chantier du bâtiment du centre sportif de Castelmaurou. *Noté.*

MIDI LIBRE :

- Nous demandant une interview concernant certaines affaires sportives. *Noté*

UNAF :

- Nous invitant à l'Arbre de Noël de l'UNAF. *Noté*

Projet académique – section Arbitrage

Le Comité de Direction a accepté de recevoir Mrs El Hemdaoui et Sanchez afin qu'ils présentent leur projet de sensibilisation et de formation à l'arbitrage pour les établissements collèges de Nîmes.

Une nouvelle entrevue sera programmée d'ici à la fin de la saison.

Point Football d'Animation

Le comité de Direction informe d'une évolution actée par la Commission du Foot D'Animation des niveaux des plateaux U7 à U11, à savoir un niveau supplémentaire, et vous demandent dès à présent de positionner vos équipes sur les niveaux proposés via ce formulaire en ligne <https://forms.office.com/e/KteDpKAEHC>

Nous attirons votre attention sur le fait :

- **Que plus votre équipe évoluera vers le meilleur niveau moins la répartition géographique sera appliquée.**
- **Que nous comptons sur votre objectivité ainsi que celle de votre éducateur pour le positionnement au plus juste de votre équipe pour permettre à vos joueurs de s'épanouir sur les terrains et ainsi évoluer à un niveau**



qui se sera le leur. Vous pourrez changer de niveau à chaque nouvelle rotation sur demande faite par mail au secrétariat (Délai J-10 minimum).

Pour les U06 il n'y a pas de modification apportée

A compter des prochaines rotations en 2025, vous avez à choisir parmi les 3 niveaux de pratique :

- **DEVELOPPEMENT** (Educateur avec un C.F.I. de la catégorie au minimum obligatoire)
- **INTERMEDIAIRE**
- **LOISIRS**

Prochaine rotation prise en compte :

- **U11/U10** : Rotation 5 (18 Janvier 2025) – Désidératas à transmettre au plus tard le 31 décembre 2024.
- **U10** : Rotation 5 (18 Janvier 2025) – Désidératas à transmettre au plus tard le 31 décembre 2024
- **U9/U8** : Rotation 4 (08 février 2025) – Désidératas à transmettre au plus tard le 18 Janvier 2025
- **U8** : Rotation 4 (08 février 2025) – Désidératas à transmettre au plus tard le 18 Janvier 2025
- **U7** : Rotation 4 (08 mars 2025) – Désidératas à transmettre au plus tard le 25 Janvier 2025

Sans retour de votre part avant les dates limites, vos équipes seront engagées en niveau « LOISIR ».

Vos désidératas concernant le jumelage, alternance, etc... resteront inchangés de ceux demandés en début de saison ou dernièrement.

Comptant sur la réactivité des clubs.

Evocation – Article 43 des Règlements Généraux du District

Le comité de Direction,

Prenant connaissance du courriel officiel de **AUBORD JSO (528488)** reçu le 13/12/2024 concernant la décision de la commission des statuts et règlements lors de la séance du 10/12/2024 les sanctionnant de :

- **Match perdu** – 1 point pour en reporter le bénéfice **ROCHEFORT SIGNARGUE 1 (549486)**

Aux motifs que : plus de 2 joueurs avec un cachet « mutation hors période » auraient participé à la rencontre n°28543829

- **Match perdu** – 1 point pour en reporter le bénéfice de **LANGLADE FC 2 (563786)**

Aux motifs que : plus de 2 joueurs avec un cachet « mutation hors période » auraient participé à la rencontre n°28543829 »

Dans son courriel le club de **AUBORD JSO (528488)** nous indique que la commission de première instance (CSR) a commis une erreur dans la comptabilisation des mutés « **hors période** » inscrit sur la feuille de match de la rencontre les opposant à **LANGLADE FC 2 (563786)** et demande une révision de la sanction,

Le comité de Direction se saisissant par voie d'évocation,

Article 198 de la F.F.F. « Le Comité Directeur d'une Ligue régionale ou d'un District a la possibilité, si ses règlements le prévoient, d'évoquer, dans le délai de deux mois à compter du lendemain de leur notification, les décisions rendues par ses Commissions, sauf en matière disciplinaire. L'évocation ne peut toutefois avoir pour effet de remettre en cause un résultat homologué. »,

Article 43 des R.G. du district,

Reforme la décision de première instance pour une erreur de comptabilisation des mutés inscrit sur la FMI du match opposant **AUBORD JSO 1 / LANGLADE FC 2**, et après vérification deux (2) mutés « hors période » étaient bien inscrit ce jour-là et par conséquent l'équipe sanctionnée n'avait pas enfreint l'article 160 des RG FFF sur le nombre de mutés autorisé,

Reforme la décision de première instance pour la demande d'évocation formulée l'équipe de **ROCHEFORT SIGNARGUE 1 (549486)**,

Aux motifs que : acquisition d'un droit indu par une infraction répétée, nombre de mutés « hors période » supérieur

au nombre autorisé inscrit sur la FMI de plusieurs rencontres,
L'inscription d'un nombre de mutés « hors période » supérieure au nombre autorisé sur la seule FMI de la rencontre AUBORD JSO 1 (528488) / ROCHEFORT SIGNARGUES 1 (549486) ne saurait être considérée comme « une acquisition d'un droit indu par une répétition d'une infraction » de ce fait l'évocation formulée **ROCHEFORT SIGNARGUE 1 (549486)** devient irrecevable,

Le comité de Direction s'étant saisi du dossier par évocation et le reformant, le traite à nouveau en réclamation d'après match au regard du courriel de **ROCHEFORT SIGNARGUE 1 (549486)** reçu le 02/12/2024 concernant la participation et / ou la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de **AUBORD JSO 1 (528488)** : pour le dire recevable
Aux motifs que : plus de 2 joueurs avec un cachet « mutation hors période » auraient participé à la rencontre **AUBORD JSO 1 (528488) / ROCHEFORT SIGNARGUE 1 (549486)** du 01/12/2024

Agissant sur le fondement de l'Article -160 Nombre de joueurs "Mutation" (RG FFF)

Ont été inscrit sur la FMI de la rencontre du 01/12/2024 N° 28543829 opposants **AUBORD JSO 1 / ROCHERF SIGNAR 1** les joueurs **N°2 MARINI Enzo** avec cachet « mutation hors période » ; **N° 9 BOIRON Stephen** avec un cachet « mutation hors période » ; **N° 10 DE MARNE Jimmy** avec cachet « mutation hors période » ;
L'équipe de AUBORD JSO 1, en inscrivant sur la FMI plus de 2 joueurs avec un cachet « mutation hors période », a enfreint l'article 160-1-a (RG FFF)

SANCTIONNE : match perdu par pénalité (3/0) - 1 point à AUBORD JSO 1 (528488) sans en reporter le bénéfice à l'équipe de ROCHEFORT SIGNARGUE 1 (549486)

Droit de confirmation de réclamation d'après-match 55 € (Art. 37 RG District) à l'équipe de AUBORD JSO 1 (528488)

Mr Mohamed TSOURI n'a pas participé au débats et délibérations.

Questions/Interventions diverses

Prochain Comité

- Samedi 18 Janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Fernand D'ANNA,

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
J.F D'ANNA



Le Secrétaire Général,
Damien JURADO


DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO